PV CONSEIL MUNICIPAL 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nohanent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à NOHANENT, sous la présidence de Monsieur Michel DUPUY, doyen des élus, dans un premier temps puis sous la présidence de Madame Carole ANGENEAU, élue maire de la commune de NOHANENT.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 17 mars 2026

Présents :

Carole ANGENEAU, Dominique BANNIER, Marc BARDINAL, Colette BETHUNE, Serge BONNARD, Julien COISSARD, Patricia DABIN, Michel DUPUY, Isabelle DUVAL, Laurent GANET, Isabelle ITIER, Albane LAVAU, Marylène MALARDIER, Isac MARQUES, Martine MICHEL, Patricia MOLINES, Estelle TETEFORT

Procurations :

Jean-Marc FOURVEL a donné procuration à Michel DUPUY
Jean-Christophe MAZUEL a donné procuration à Dominique BANNIER

Madame Isabelle DUVAL est la secrétaire de séance.

Laurent GANET, Maire sortant ouvre la séance à 10h00 et cède la parole à Monsieur Michel DUPUY, doyen des conseillers municipaux élus.

En préambule, Monsieur DUPUY remercie l'électorat qui nous a fait confiance après deux mandats réussis. La trésorerie est saine et il indique que la nouvelle équipe va pouvoir poursuivre le travail entrepris. Monsieur DUPUY remercie Monsieur GANET pour le travail effectué durant cette période.

Monsieur DUPUY note qu'il a été surpris d'être nommé pour présider ce Conseil Municipal.

Monsieur DUPUY déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 10h03.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur DUPUY explique qu'il va commencer par faire l'appel des conseillers. Il leur demande de se lever à l'appel de leur nom.

Il procède à l'appel et les conseillers se lèvent tour à tour.

Monsieur DUPUY constate que le quorum est atteint.

N° 13/2026 : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Monsieur Dupuy demande si les membres du Conseil Municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4 (Monsieur BARDINAL, Madame LAVAU, Monsieur COISSARD et Madame ITIER)

N° 14/2026 : ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur DUPUY indique que les membres du Conseil Municipal vont procéder à l'élection du Maire, pilier de la commune pour une durée de six ans. Monsieur GANET rappelle à Monsieur DUPUY qu'il doit d'abord demander aux conseillers municipaux s'il y a des candidats.

Monsieur BARDINAL répond qu'il se porte candidat à l'élection du maire.
Madame ANGENEAU répond qu'elle se porte candidate à l'élection du maire.

Monsieur DUPUY propose de nommer Madame Marylène MALARDIER et Madame Estelle TETEFORT comme assesseurs.

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur BARDINAL demande à qui sont donnés les pouvoirs des conseillers municipaux absents.

Monsieur DUPUY répond que Monsieur FOURVEL lui a donné pouvoir et Monsieur MAZUEL a donné pouvoir à Monsieur BANNIER.

Monsieur DUPUY appelle les conseillers municipaux par ordre alphabétique pour aller voter.

Chaque conseiller ayant voté, Monsieur DUPUY invite les assesseurs à procéder au dépouillement. Monsieur GANET indique qu'il faut ouvrir les bulletins un par un.

Monsieur BARDINAL demande si les noms peuvent être annoncés. Il lui est répondu que ce sera fait après le dépouillement de tous les bulletins.

Résultats du vote

Nombre de bulletins : 19

Nombre de voix pour Madame ANGENEAU : 15

Nombre de voix pour Monsieur BARDINAL : 4

Monsieur DUPUY déclare que Madame ANGENEAU est élue maire de la commune de Nohanent.

Monsieur DUPUY dit avoir l'honneur de remettre l'écharpe de Maire à Madame ANGENEAU. Monsieur GANET explique que le bleu de l'écharpe doit se porter côté cou sur l'épaule droite.

Monsieur DUPUY souligne que Madame ANGENEAU est la première femme élue maire de la commune de Nohanent. Il indique que Madame ANGENEAU incarne certaines valeurs. Il rappelle que certaines figures de la Révolution se sont battues pour que les femmes aient une place plus importante dans la société et qu'il est dommage que le nom d'Olympe de Gouges, qui a pris le risque de la guillotine, nom si prestigieux, soit usurpé.

Monsieur DUPUY continue en soulignant que l'élection de Madame ANGENEAU est un hommage aux laveuses de Nohanent qui ont fait vivre l'économie de la commune durant des décennies.

Aujourd'hui, Monsieur DUPUY remet l'écharpe au nom de tous les conseillers le jour du printemps, jour où la nature s'éveille pour l'embellissement de la commune.

Puis Monsieur DUPUY remet la présidence de la séance de ce Conseil Municipal à Madame ANGENEAU.

Madame ANGENEAU remercie les personnes qui ont voté pour la liste.

N° 15/2026 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame ANGENEAU explique que le conseil municipal va maintenant procéder au vote concernant le nombre d'adjoints au maire.

Madame ANGENEAU explique que le nombre d'adjoints ne doit pas excéder 5 en raison du nombre de conseillers municipaux de la commune.

Madame ANGENEAU propose 5 adjoints et fait procéder au vote.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame ANGENEAU déclare que le nombre d'adjoints est de 5.

N° 16/2026 : DETERMINATION DE LA LISTE DES ADJOINTS

Madame ANGENEAU fait lecture des noms des adjoints présentés par Monsieur DUPUY (liste 1)

Madame ANGENEAU demande aux conseillers municipaux s'il y a une autre liste.

Monsieur BARDINAL répond positivement et indique les personnes qui constitueront la 2ème liste des adjoints : Albane LAVAU, Julien COISSARD et Isabelle ITIER (liste 2)

Madame ANGENEAU appelle les votants par ordre alphabétique.

Chaque conseiller ayant voté, les assesseurs procèdent au dépouillement.

Résultats du vote :

Nombre de bulletins : 19
Nombre de bulletins nuls : 2
Nombre de voix obtenue par la liste 1 : 15
Nombre de voix obtenue par la liste 2 : 2

Madame ANGENEAU indique le rang des adjoints au maire :
Monsieur DUPUY : 1er adjoint
Madame MICHEL : 2ème adjointe
Monsieur. GANET : 3ème adjoint
Madame DUVAL : 4ème adjointe
Monsieur BANNIER : 5ème adjoint

Monsieur BARDINAL souhaite préciser que 2 bulletins ont été déclarés nuls en raison de l'ordre des candidats, seulement après le conseil municipal après vérification en mairie.

N° 17/2026 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Madame ANGENEAU fait lecture de la charte de l'élu local et indique qu'elle en remettra un exemplaire à chaque conseiller.

Après la lecture, Madame ANGENEAU remet un exemplaire de la charte à chaque conseiller municipal.

Madame ANGENEAU constate que l'ordre du jour du conseil municipal est épuisé et lève la séance à 10h46.

Le Maire
Carole ANGENEAU

